

**COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 9 JUIN 2023**  
**FINANCES**  
**DB230609065**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à vingt heures trente, les conseillers municipaux légalement convoqués le deux juin, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 20 heures 35. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRQUI, Maire.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRQUI, Jean-Pierre GIRARD, Aurélien LEPRÊTRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Christian CIOFFI, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Michael AYDIN, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 30

Votants : 33

Absente : Anissa DAOUI, Aurélia MASSON.

Excusés :

- Marie-Laure DESFORGES, pouvoir à Hélène ACCETTOLA
- Laurent CAMPO, pouvoir à Dominique CADI
- Jean-Claude PARDAL, pouvoir à Laurent MAGUET.

Secrétaire de séance : Aurélien LEPRETRE est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**6 : BUDGET PRINCIPAL - BUDGET SUPPLEMENTAIRE – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – EXERCICE 2023**

Conformément à l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'instruction comptable M14 prévoit que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

La présente délibération a pour objet :

- de réviser les montants des autorisations de programme,
- d'ajuster les crédits de paiement nécessaires pour l'année 2023.

## 1) Autorisations de programme à réviser en 2023 :

Intitulé autorisations de programmes AP	N° AP	Montant des AP			Montant des CP				
		Pour mémoire AP votées y compris ajustements	Révisions BS 2023	Total des AP 2023	CP réalisés antérieurs au 1/1/N 2023	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026 et plus
REVISION DU PLU 2	2018000002	404 400,00 €	20 000,00 €	424 400,00 €	317 879,60 €	106 520,40 €	0,00 €		

## 2) Crédits de paiement à réviser au BS 2023 :

Intitulé autorisations de programmes AP	N° AP	Montant des AP			Montant des CP				
		Pour mémoire AP votées y compris ajustements	Révisions BS 2023	Total des AP 2023	CP réalisés antérieurs au 1/1/N 2023	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026 et plus
RENOVATION HOTEL DE VILLE	2015000003	1 330 000,00 €		1 330 000,00 €	1 002 461,63 €	50 000,00 €	277 538,37 €		
REVISION DU PLU 2	2018000002	404 400,00 €	20 000,00 €	424 400,00 €	317 879,60 €	106 520,40 €	0,00 €		
OAP PONT DE JALLIEU	2019000001	199 106,40 €		199 106,40 €	48 146,40 €	50 000,00 €	100 960,00 €		
RESTRUCTURATION ATELIERS CHAMPFLEURI	2019000003	3 700 000,00 €		3 700 000,00 €	1 563 472,34 €	1 550 000,00 €	100 000,00 €	486 527,66 €	
REAMENAGEMENT DE LA PLACE CARNOT	2019000005	2 900 000,00 €		2 900 000,00 €	2 060 048,32 €	709 951,68 €	130 000,00 €	0,00 €	0,00 €
CREATION RESTAURANT SCOLAIRE J ROSTAND	2019000007	2 009 000,00 €		2 009 000,00 €	1 919 034,76 €	89 965,24 €	0,00 €		
OAP PAUL BERT	2020000001	2 057 294,00 €		2 057 294,00 €	1 435 182,85 €	308 177,00 €	152 400,00 €	161 534,15 €	
DEMOLITION / RECONSTRUCTION PONT ST MICHEL	2020000003	1 350 000,00 €		1 350 000,00 €	491 851,60 €	272 092,18 €	586 056,22 €		
EP CHAMPARET	2020000004	2 750 000,00 €		2 750 000,00 €	2 081 677,99 €	615 062,18 €	53 259,83 €		
PALAIS DES SPORTS	2021000002	1 600 000,00 €		1 600 000,00 €	79 665,80 €	930 000,00 €	590 334,20 €		
OPTIMISATION DU PATRIMOINE BÂTI	2021000003	1 000 000,00 €		1 000 000,00 €	12 739,74 €	400 000,00 €	587 260,26 €	0,00 €	

- Restaurant scolaire Jean Rostand : 31 286,34 € sont des RAR de 2022 sur 2023
- Réaménagement de la place Carnot : 655 675,40 € sont des RAR de 2022 sur 2023
- Espaces publics Champaret : 445 062,18 € sont des RAR de 2022 sur 2023

### Il est proposé au Conseil Municipal d' :

- Approuver les ajustements des autorisations de programme et crédits de paiement ;
- Autoriser le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière, à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

Adopte la délibération à la majorité des voix.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le vendredi 9 juin 2023.

Le Maire



Le secrétaire de séance

